



Rapport d'activités

2020 et 2021

CP COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
**LES
PORTES
BRIARDES**
ENTRE VILLES ET FORÊTS

I SOMMAIRE

3 Projet de territoire

4 - 13 Institution et fonctionnement

14 Améliorer la relation citoyenne

15 Service mutualisé

16 - 21 Développer l'économie

22 - 23 Améliorer le cadre de vie

24 Participer à la transition écologique

25 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

26 - 28 Se déplacer

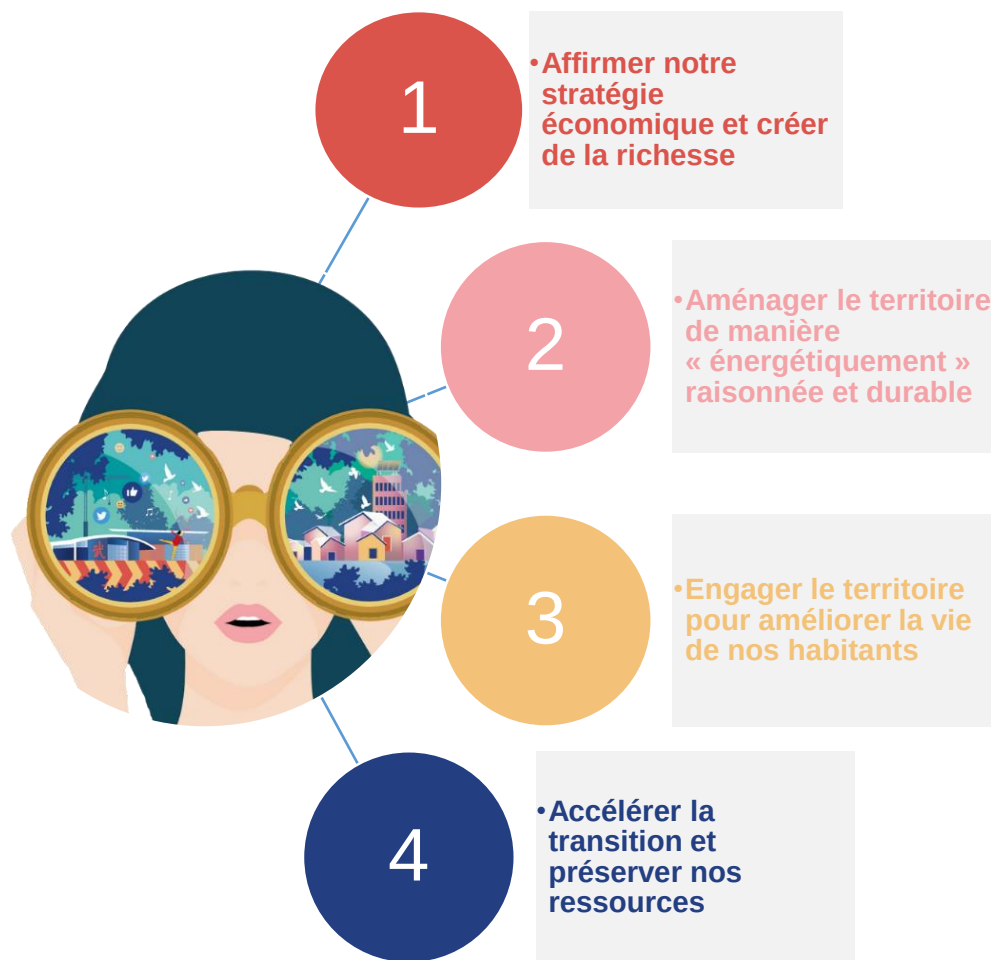
29 - 30 Faire du sport

31 - 34 Soutenir l'action sociale



Projet de territoire

Travail prospectif de ce que sera la communauté de communes à horizon de 5 à 10 ans, le projet de territoire affirme une vision collective, plus forte et équilibrée. La méthode a permis de projeter la communauté de communes et ses communes membres dans une cohérence territoriale prenant en compte les potentiels, les fragilités et les ressources locales. 4 axes communautaires partagés ont été définis.



En bref

- 2019 : loi n°2019-753 du 22 juillet 2019 concrétisant les contrats territoriaux de relance et de transition écologique
- 5 janvier 2021 : diagnostic en conférence des vice-présidents
- 9 mars 2021 : définition des objectifs en comité des Maires, les élus se sont accordés sur les enjeux du territoire
- 5 avril 2021 : propositions d'actions suite à une réunion de concertation avec les services de l'État, les élus et les administrations pour définir les priorités de l'action publique
- 15 juin 2021 : amendement puis validation du travail d'écriture en bureau communautaire
- 29 juin 2021 : finalisation du projet en Conseil communautaire

TERRITOIRE

5
communes

46 308
habitants

8
zones d'activité
économique

6 745
hectares



Ozoir-la-Ferrière : 20 383 habitants

Tournan-en-Brie : 8 727 habitants

Gretz-Armainvilliers : 8 636 habitants

Lésigny : 7 275 habitants

Férolles-Attilly : 1 287 habitants

INSTITUTION ET FONCTIONNEMENT



Jean-François ONETO
Président
Maire d'Ozoir-la-Ferrière



Laurent GAUTIER
1^{er} vice-président
Maire de Tournan-en-Brie



Jean-Paul GARCIA ROBIN
2^e vice-président
Maire de Gretz-Armainvilliers



Michel PAPIN
3^e vice-président
Maire de Lésigny



Anne-Laure FONTBONNE
4^e vice-présidente
Maire de Férolles-Attilly



Jean-Claude DEBACKER
5^e vice-président



Christine FLECK
6^e vice-présidente



Laurence GAIR
7^e vice-présidente



Claude MONGIN
8^e vice-président



Guy DESAMAISON
9^e vice-président



Suzanne BARNET
10^e vice-présidente



Josyane MÉLÉARD
11^e vice-présidente



INSTITUTION ET FONCTIONNEMENT

COMPÉTENCES

Obligatoires

- En matière d'**aménagement de l'espace** :
 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
 - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- En matière de **développement économique** :
 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT
 - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs** définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
- **Collecte et traitement des déchets** des ménages et déchets assimilés
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement

Optionnelles

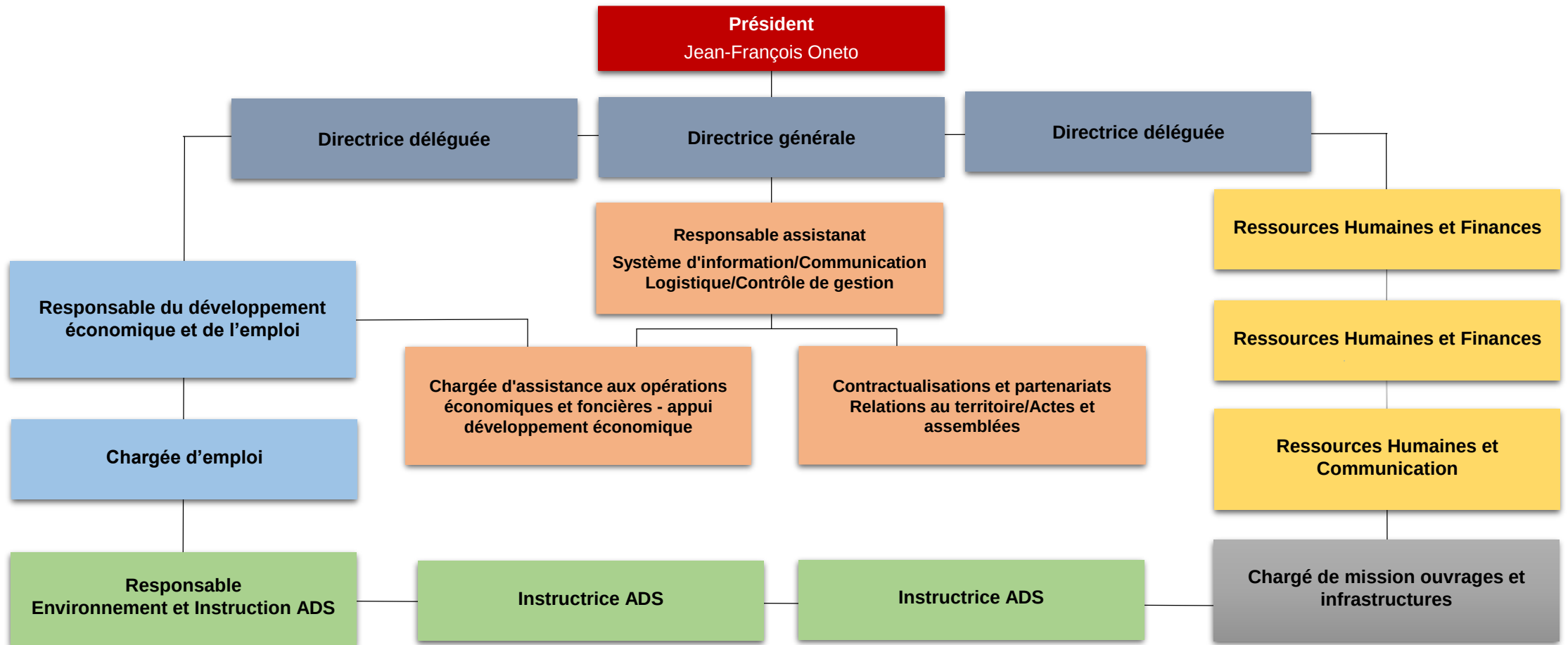
- **Création, aménagement et entretien de la voirie** d'intérêt communautaire
- **Protection et mise en valeur de l'environnement**,
- **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels** ; entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire
- **Action sociale** d'intérêt communautaire
- **Politique de la ville** : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
- **Création et gestion de maisons de services au public**

Facultatives

- **Aménagement numérique** : conception, construction et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes
- **Transport** : réalisation d'études pour la définition et la réalisation d'un ou plusieurs services de transport et de nouveaux modes de déplacement sur le territoire intercommunal, en particulier les transports en commun, dans le respect des Autorités Organisatrices du Transport
- **Contribution financière au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**

INSTITUTION ET FONCTIONNEMENT

ORGANIGRAMME DES SERVICES DE JANVIER 2020 A AOÛT 2021



Chargés de mission :

Finances : mis à disposition par la commune de Lésigny

Travaux, sport et informatique : mis à disposition par la commune d'Ozoir-la-Ferrière

INSTITUTION ET FONCTIONNEMENT

NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES ET AMÉNAGEMENT DES LOCAUX

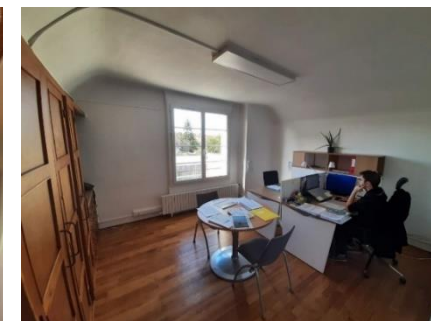
En bref

- En août 2021, les agents et la direction générale ont réfléchi à une nouvelle architecture permettant d'offrir une meilleure efficacité de fonctionnement et une meilleure lisibilité en cohérence avec le projet de territoire, la programmation des équipements et le développement de nouvelles politiques publiques. Cette nouvelle dynamique managériale vise à développer des pratiques moins hiérarchiques et plus collaboratives, laissant place à une plus grande autonomie et à plus grande opérationnalité de l'équipe. Ce travail d'organisation a débuté suite à l'évaluation de la charge de travail des agents et une obligation de redéfinir les périmètres d'action qui nécessite de vrais blocs de compétences rééquilibrées en termes d'effectifs et de gestion transversale. Elle a été validée par les agents, en séminaire, le 24 août 2021. Cette organisation fait l'objet d'évaluation régulière.
- En décembre 2021, suite à la nouvelle organisation et afin d'accueillir les nouveaux agents dans des bureaux individuels ou partagés, la CCPB a investi 113 032 euros dans l'aménagement du siège et dans la rénovation du relais emploi. Elle a également investi 29 703 euros dans l'achat de matériel informatique (ordinateurs portables et équipements, téléphones mobiles, souris), mobiliers de bureau choisis par les agents, ballons de posture...
- Toujours dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie au travail, la CCPB a mis en place un protocole afin d'encadrer la pratique du télétravail et de permettre aux agents d'être indemnisés à hauteur de 220 € maximum par an.
- Enfin, la direction générale a mis en place un protocole de suivi avec la psychologue du travail du centre de gestion de Seine-et-Marne dans le cadre de démarches personnelles ou collectives (ateliers d'échanges, ateliers de concertation...)

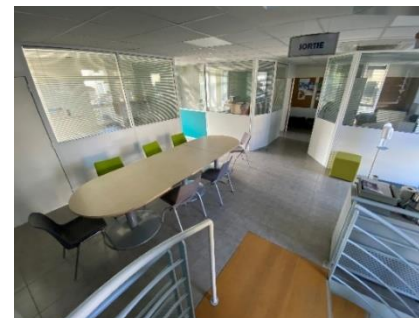
Perspectives 2022

- Recrutement de **14 agents** afin de se doter des moyens permettant de continuer à mener à bien les missions compte-tenu de la hausse de la charge de travail due au projet de territoire et aux nouvelles politiques publiques mises en place par l'État.

Relais emploi après les travaux



Siège de la CCPB après les travaux



Ces investissements ont été nécessaires pour améliorer les conditions de travail des agents et favoriser l'attractivité de la collectivité.

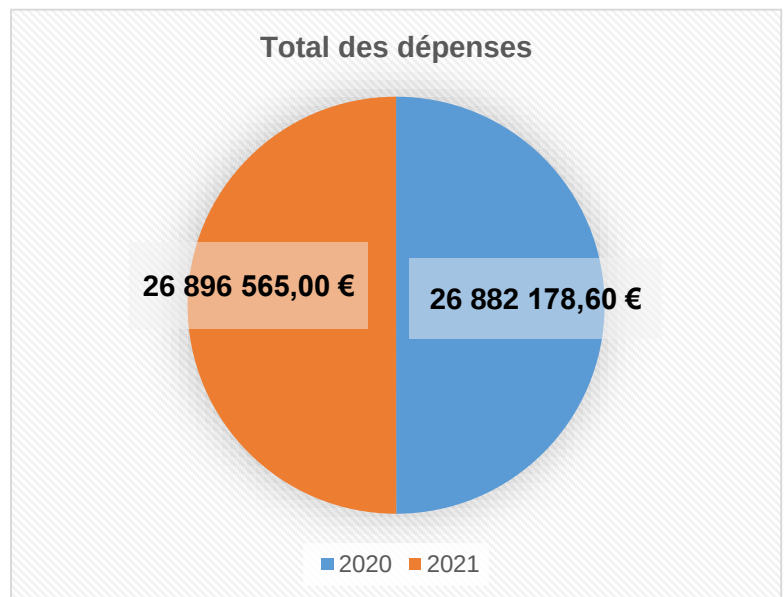
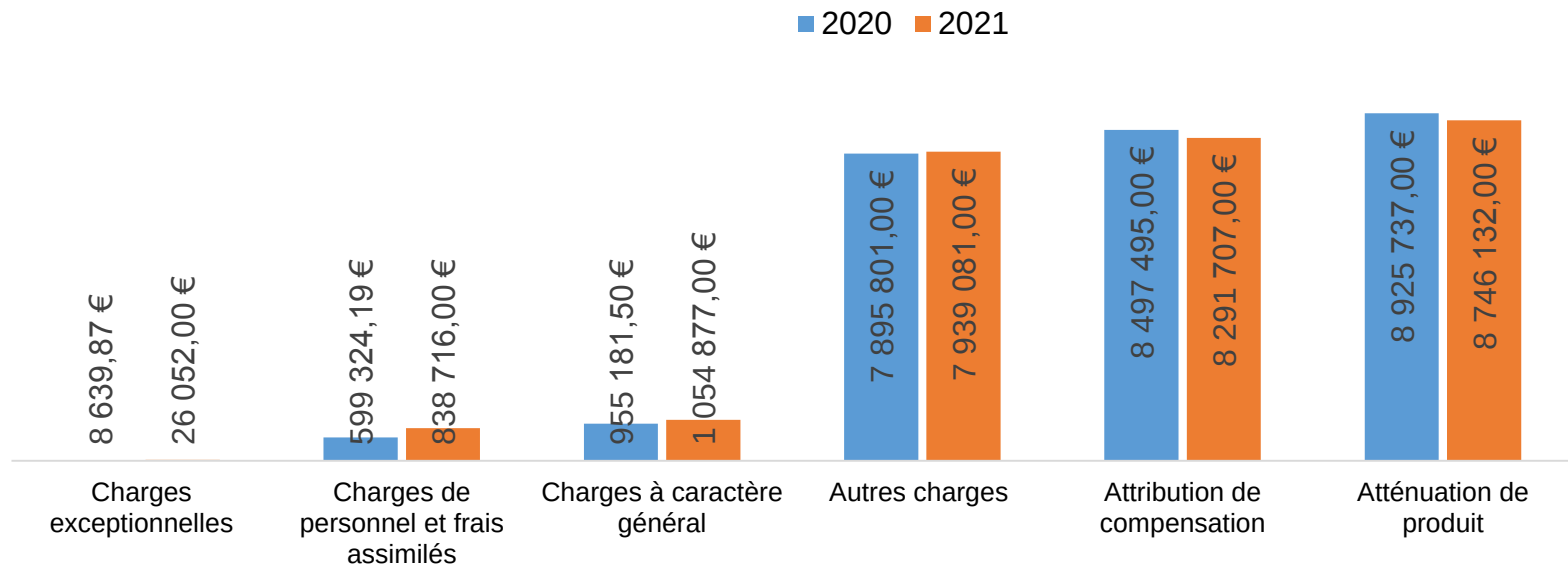
INSTITUTION ET FONCTIONNEMENT

ORGANIGRAMME DES SERVICES EN 2022



INSTITUTION ET FONCTIONNEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF



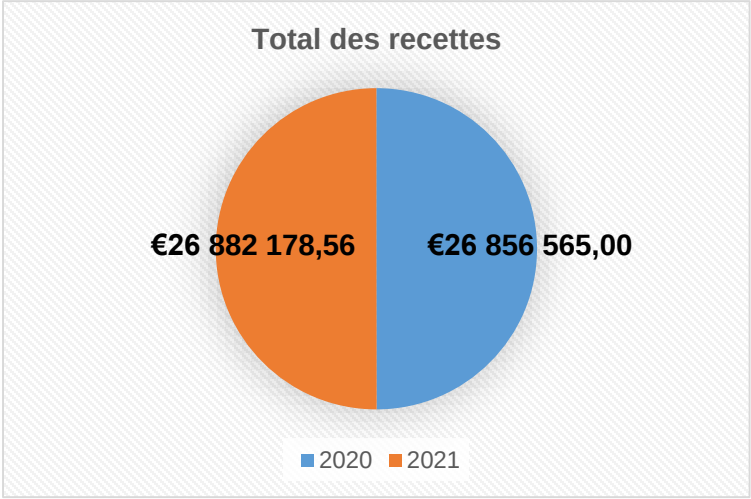
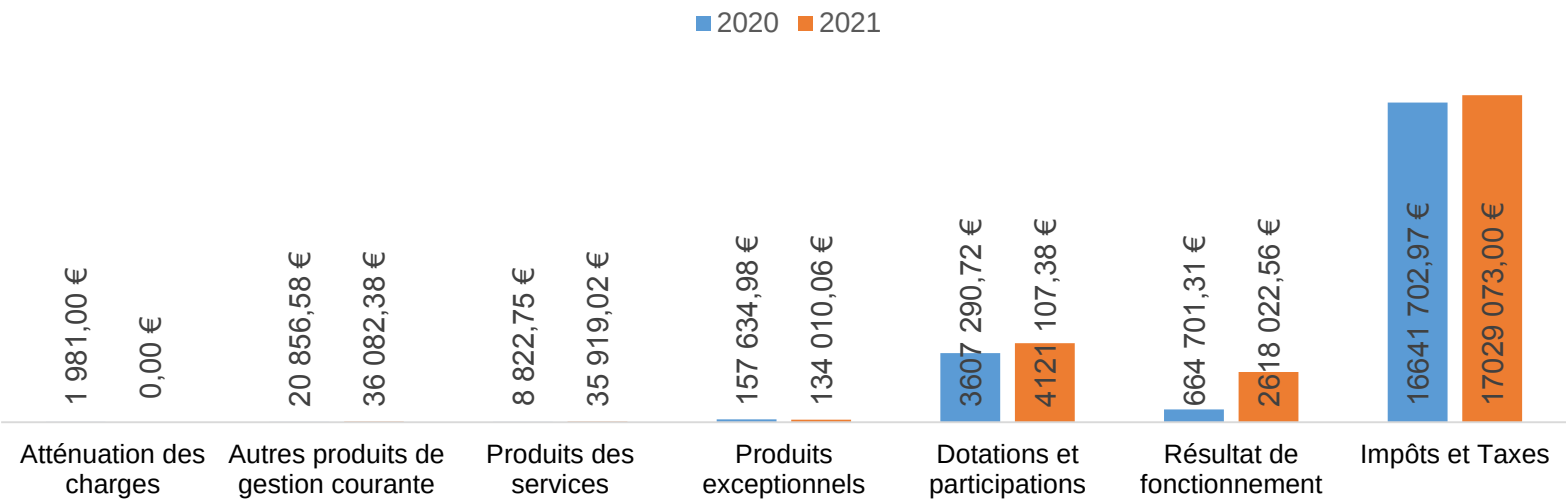
Subventions	2020	2021	Évolution
Initiative 77	11 641,75 €	13 892,40 €	↗
Mission locale	71 755,00 €	71 890,40	↗
Travail Entraide	61 000,00 €	61 000,00 €	=

Reversement de la fiscalité aux communes	2020	2021	Évolution
Attribution de Compensation	8 458 488,00 €	8 021 670,98 €	↓

Reversement à l'État	2020	2021	Évolution
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	190 957,00 €	190 957,00 €	=
Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes	221 371,00 €	263 470,00 €	↗

INSTITUTION ET FONCTIONNEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF

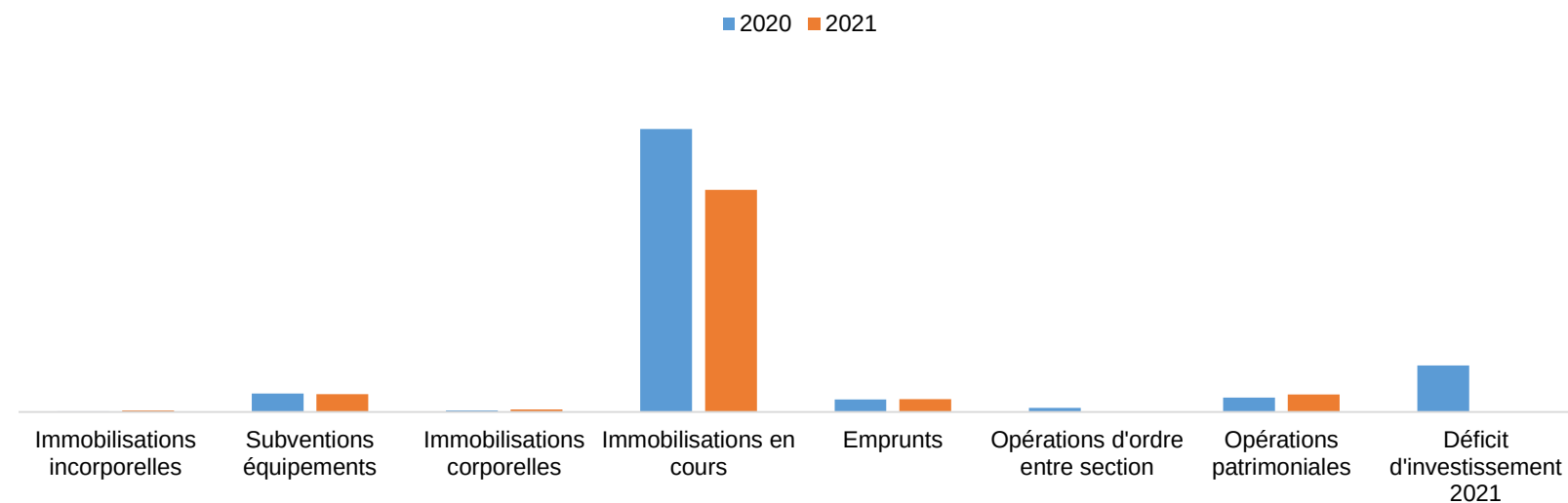


Impôts et taxes	2020	2021	Évolution
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties	714 388,00 €	2 075 845,00 €	↗
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	15 477,00 €	38 827 €	↗
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	4 832 473,00 €	4 706 739,00 €	↓
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	2 989 867,00 €	1 823 909,00 €	↓
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	279 417,00 €	278 269,00 €	↓
Taxe enlèvement ordures ménagères (TEOM)	6 513 915,00 €	6 552 802,00 €	↗
Imposition Forfaitaire des Entreprises (IFER)	182 947,00 €	187 739,00 €	↗
Total	15 528 484,00 €	15 641 130 €	↗

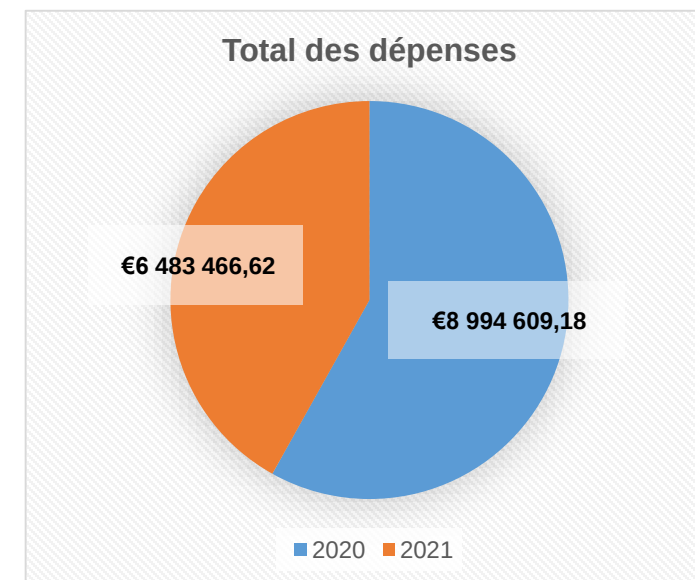
Dotations et Subventions	2020	2021	Évolution
Dotation Globale de Fonctionnement	647 521 €	610 457 €	↓
Dotation de compensation	2 689 036,00 €	2 636 077 €	↓
Fond de compensation de la TVA	688 522,63 €	1 405 643,83 €	↗
Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle		49 624,07 €	↗
Fonds de compensations (TH/TFB/TP)	120 540,00 €	632 066,00 €	↗
Participations de l'État	43 430 €	93 919 €	↗
Participations diverses	104 816.30 €	88 767.71 €	↓
Total	4 293 865,93 €	5 516 554,61 €	↗

INSTITUTION ET FONCTIONNEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF

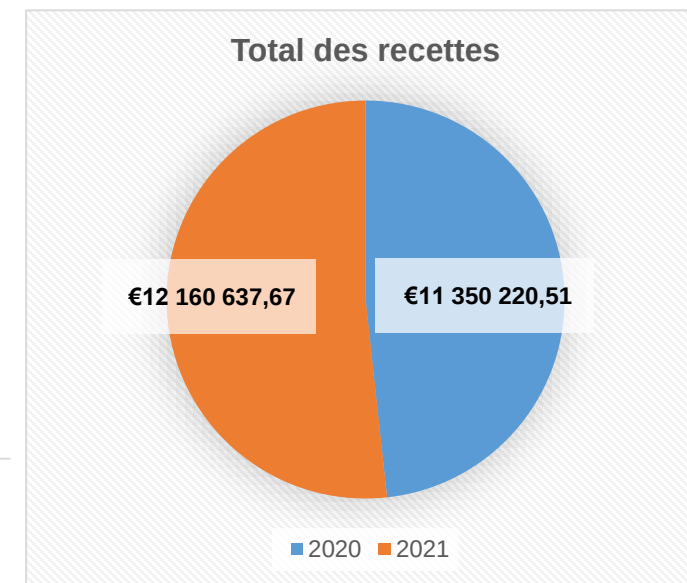
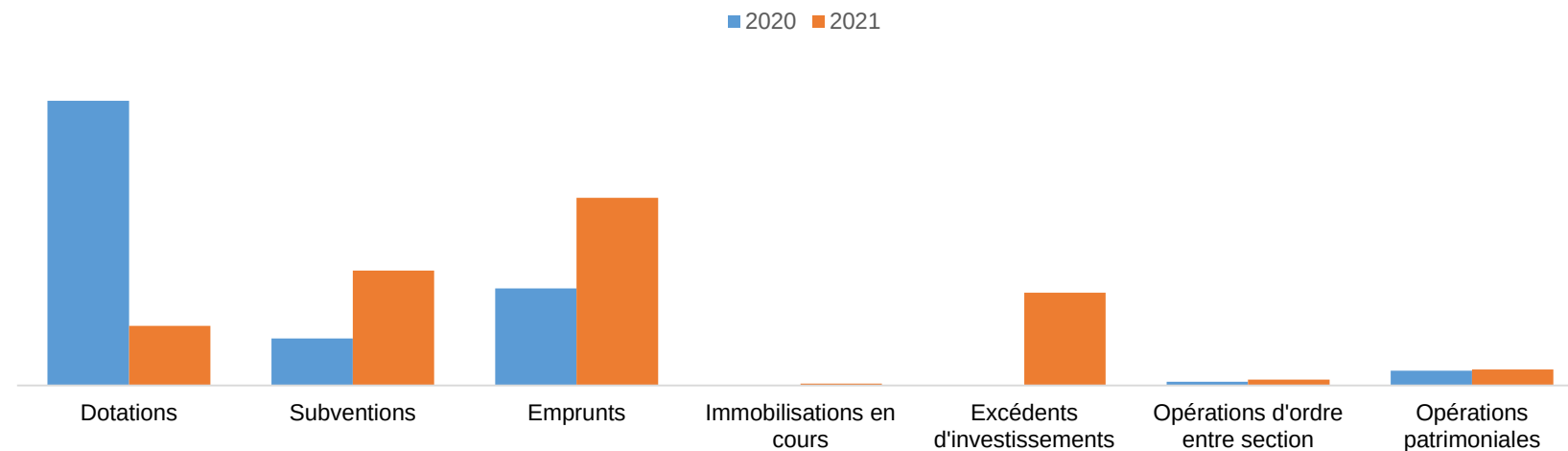


	2020	2021	Évolution
Immobilisations incorporelles	17 339,84 €	41 042,54 €	↗
Subventions équipements	436 910,74 €	422 769,20 €	↓
Immobilisations corporelles	36 849,63 €	60 955,03 €	↗
Immobilisations en cours	6 674 999,11 €	5 242 995,03 €	↓
Emprunts	296 933,32 €	305 199,32 €	↗
Opérations d'ordre entre section	93 771,19 €		
Opérations patrimoniales	338 177,58 €	410 505,50 €	↗
Déficit d'investissement 2021	1 099 627,77 €		
Total des dépenses de la section d'investissement	8 994 609,18 €	6 483 466,62 €	↓



INSTITUTION ET FONCTIONNEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF



	2020	2021	Évolution
Dotations	7 227 924,21 €	1 512 412,93 €	↓
Subventions	1 194 461,45 €	2 916 544,55 €	↗
Emprunts	2 460 900,00 €	4 765 200,00 €	↗
Immobilisations en cours		50 706,67 €	
Excédents d'investissements	0,00 €	2 355 311,33 €	↗
Opérations d'ordre entre section	94 513,89 €	152 329,81 €	↗
Opérations patrimoniales	372 420,96 €	408 132,38 €	↗
Total des recettes de la section d'investissement	11 350 220,51 €	12 160 637,67 €	↗

INSTITUTION ET FONCTIONNEMENT



Taux des taxes	2020	2021	Évolution
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,09%	3,23%	↗
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	3,31%	8,27%	↗
Cotisation Foncière des Entreprises	25,57%	25,57%	=

2020 : 5 marchés

- MP assurances (lot unique comprenant un volet assurance dommage ouvrage et un volet assurance tout risque chantier)
- MP de prestation de réalisation d'études préliminaires d'un demi-échangeur sur la route nationale n°4 au niveau des zones d'activités économiques de Gretz-Armainvilliers et d'amélioration des accès routiers de celles-ci.
- MP MOE relative aux travaux d'amélioration giratoire de la ZAC de la terre rouge
- MP de travaux de modification du giratoire ZAC de la terre rouge sur le territoire de la communauté de communes les portes briardes entre villes et forêts
- MP MOE pour les travaux d'investissement des Z.A.E transférées à la CCPB.

11 marchés publics en 2020 et 2021

2021 : 6 marchés

- MP de reconnaissance géothermique pour la construction d'un centre aquatique intercommunal
- MP de conduite d'opération création d'un demi échangeur sur la rn4
- MP de construction de la salle de gymnastique intercommunale
- DSP relative à l'exploitation d'un centre aquatique
- MP de travaux de rénovation des ZAE des Portes Briardes
- MP d'entretien des espaces verts des ZAE de Gretz-Armainvilliers et Tournan-en-Brie

AMÉLIORER LA RELATION CITOYENNE

Un projet de territoire, une nouvelle signature

Avec son projet de territoire, ses nouveaux équipements, ses services et l'aménagement de ses locaux, la CCPB a souhaité affirmer et moderniser son identité. Créé par la graphiste Stéphanie Saouaf, le logo a été choisi par l'ensemble de l'équipe, du bleu pour la dimension péri-urbaine, du vert pour sa mutation et du orange pour marquer l'avenir de ses enjeux.



Lancement du compte Instagram

En créant son compte sur Instagram, la CCPB poursuit son objectif de développer sa présence sur les réseaux sociaux et sa volonté de faire connaître ses projets au plus grand nombre.

Ce compte est entièrement dédié à l'actualité de la CCPB, à la promotion de son territoire et à la valorisation de ses actions en lien avec ses communes membres.



www.lesportesbriardes.fr

5 433 utilisateurs en 2020
8 656 utilisateurs en 2021
17 454 pages vues en 2020
23 551 pages vues en 2021



emploi.lesportesbriardes.fr

1 973 visiteurs enregistrés en 2020
3 162 visiteurs enregistrés en 2021
10 603 pages vues en 2020
14 961 pages vues en 2021



[@lesportesbriardes](https://www.instagram.com/lesportesbriardes)

717 abonnés en 2021
10 679 utilisateurs atteints en 2020
18 263 utilisateurs atteints en 2021

SERVICE MUTUALISÉ

Depuis 2010, la communauté de communes a créé un service commun « Droit des Sols ». La mission de ce service est l'accompagnement des communes dans l'instruction des autorisations d'urbanisme. Le service commun réalise l'instruction technique des dossiers transmis par la commune et lui propose un projet d'arrêté.

En bref

7 grands projets instruits par le service mutualisé

Ozoir-la-Ferrière :

- Constructions de plusieurs collectifs (354 logements collectifs) avec des commerces en RDC (18 établissements recevant du public)
- Réalisation d'une station de lavage de voitures
- Instruction de nombreux dossiers d'installation d'antennes relais du au déploiement de la 5G
- **Tournan-en-Brie :**
- Extension de la société « Compagnie Française des Grands Vins »

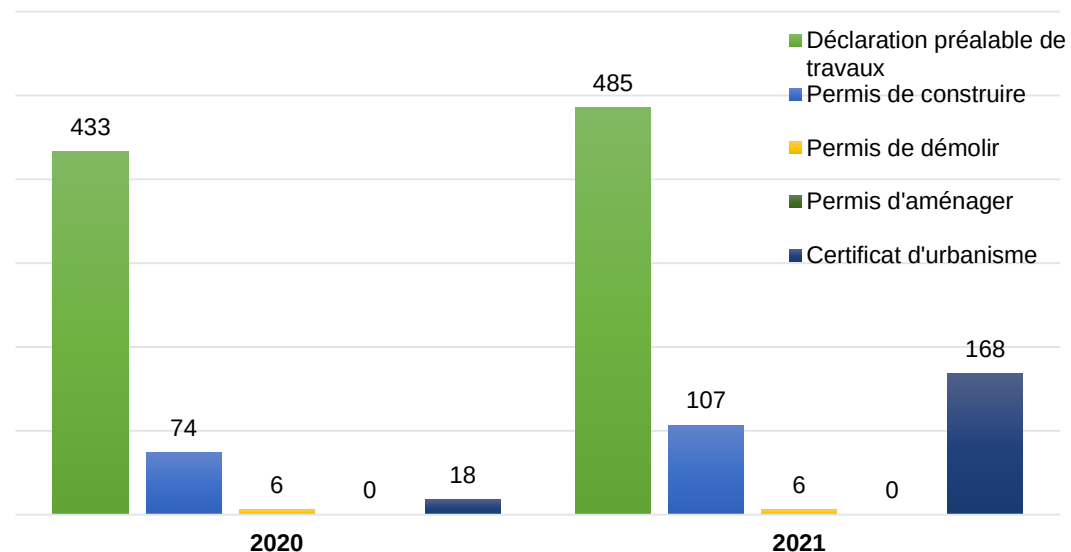
Lésigny :

- Durant le premier semestre 2021, saisine des dossiers dans le progiciel en l'absence du personnel du service urbanisme de la commune.
- Instruction des CUa (hors convention)

Férolles-Attilly :

- Aménagement de la salle de séminaire ainsi que l'installation d'un manège à chevaux
- Instruction des CUa (hors convention)

Autorisations d'urbanisme par type de dossiers



Perspectives 2022

- Déploiement du **Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)** pour répondre aux obligations réglementaires de la Saisie par Voie Électronique de l'administration des autorisations d'urbanisme sur le territoire :
 - Création des éléments de communication : une vidéo explicative et un guide d'utilisation pour les pétitionnaires.
 - Organisation de 4 réunions d'accompagnement auprès des nouveaux agents des communes de Lésigny et de Férolles-Attilly.

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DURANT LA CRISE SANITAIRE

La communauté de communes s'est mobilisée pour être au plus près des acteurs économiques de son territoire. Dès le début de la crise et jusqu'à la levée des derniers confinements, elle est restée en contact permanent avec les entreprises afin de les soutenir dans cette période inédite.

En bref

- **Information et accompagnement des acteurs économiques du territoire :** communication en temps réel auprès des chefs d'entreprises des mesures économiques, des numéros d'appel d'urgence et des visioconférences
- **Mise en place d'un service d'accueil et d'écoute téléphonique** des chefs d'entreprise pour les orienter dans les dispositifs de soutien et les aider à trouver des solutions aux difficultés rencontrées
- **Création d'un espace numérique** dédié aux mesures prises dans le cadre du COVID 19, en particulier les mesures économiques, les contacts utiles et les conférences à distance sur le site internet de la CCPB
- **Achat de 80 000 masques**, la CCPB s'est mobilisée pour accompagner la levée du confinement et la reprise de l'activité
- **Deux enquêtes menées** auprès des entreprises pendant les périodes de confinement pour connaître leur situation, leur besoin et pour pouvoir leur apporter un accompagnement adapté post-confinement

**400 entreprises contactées,
117 accompagnées**



Fonds résilience : agir concrètement en faveur des TPE et des PME du territoire

Pour soutenir l'activité des entreprises et faciliter la reprise d'activités à la fin du premier confinement imposé par la pandémie de Covid-19 en juin 2020, la communauté de communes a abondé à hauteur de **65 960 euros** le Fonds Résilience créé par la Région Ile-de-France et La Banque des territoires en partenariat avec des collectivités locales. En 2021, la CCPB en collaboration avec la Région Ile-de-France abandonne sa part remboursable pour afficher son soutien aux entreprises et accompagner la relance durable des entreprises du territoire.

**14 entreprises
financées**

**98 940 €
de participation totale**

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE

RÉALISATION DES INVESTISSEMENTS SUR LES ZAE : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES ÉQUIPEMENTS

Dans le cadre du transfert des ZAE au 1er janvier 2017 et de sa compétence en matière de développement économique (article L.5214-16, I,2 du CGCT), la CCPB a confié au cabinet NOX un diagnostic complet de la situation et l'évaluation d'une remise en état des équipements. Ce diagnostic avait été repris et modifié en février 2020 par le cabinet LOGABAT choisit comme AMO. Le planning ayant été perturbé par les confinements successifs liés à la crise sanitaire du COVID 19, l'AMO a repris l'étude phase projet en novembre 2020.

Nos zones d'activité économique (ZAE) représentent des enjeux importants au développement et à l'attractivité de notre territoire et de nos communes. En concertation avec les Maires de chaque commune, nous avons décidé d'engager un plan de rénovation de nos huit zones d'activité économique. Ce programme d'investissement de 1,3 millions d'euros vise à renforcer, développer et améliorer les infrastructures existantes : voiries, trottoirs, mobilier urbain, places de stationnement, zones végétales, signalétique, etc.

En bref

- Novembre-décembre 2020 : lancement de la phase 1 de mise à jour du diagnostic et de planification des investissements et des aménagements complémentaires qui ont été proposés à l'arbitrage des élus
- Janvier-février 2021 : visites sur les ZAE avec les communes et les Maires. Il a été décidé des travaux supplémentaires afin d'assurer la qualité et la pérennité de l'ouvrage (la sécurisation des trottoirs, l'éclairage public, la mise aux normes PME, la mobilité et la signalétique économique)
- Avril 2021 : publication de l'appel d'offres du 28 avril 2021 au 31 mai 2021
- Septembre 2021 : attribution du marché à la société Colas
- Janvier 2022 : début des travaux pour une durée de 8 mois

ZAE Eiffel à Tournan-en-Brie : avant/après



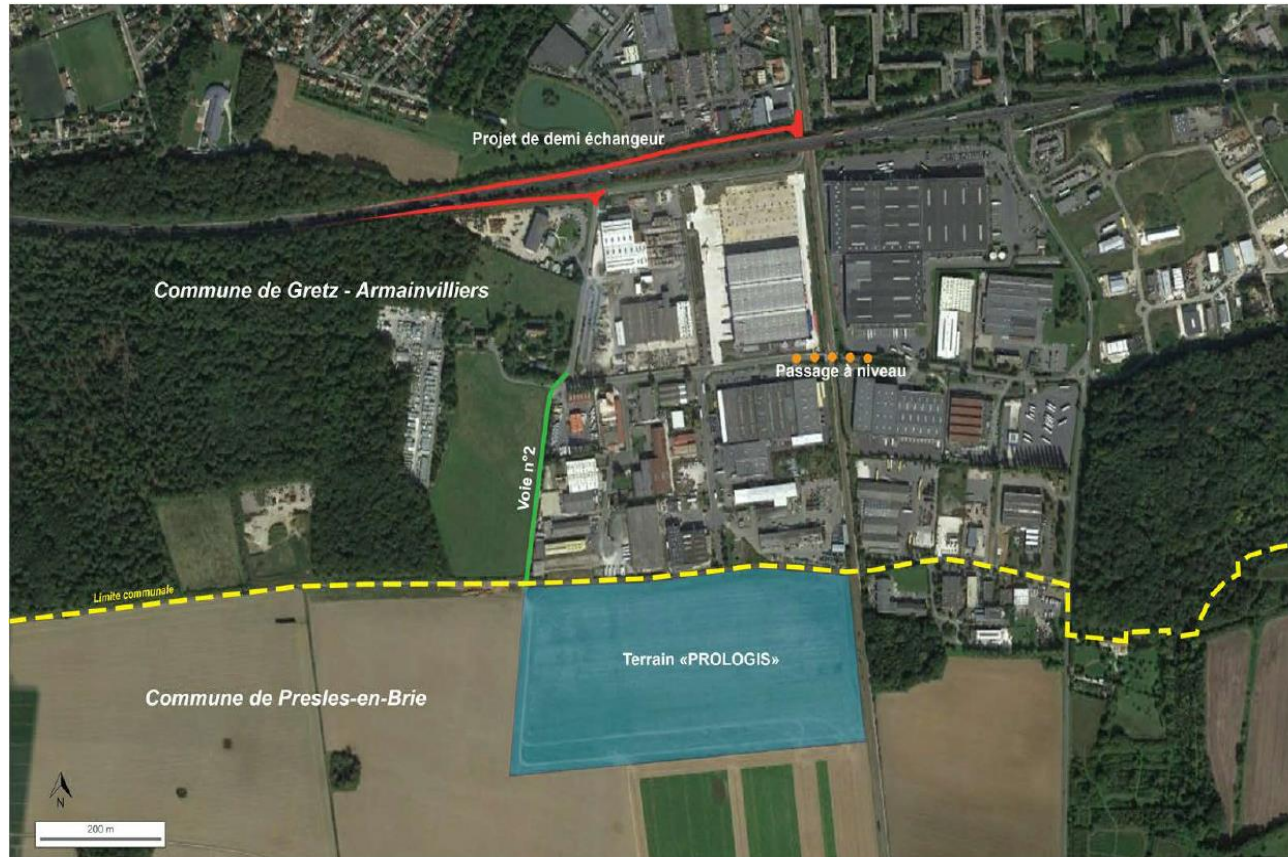
Perspectives 2022

- La redynamisation des zones d'activité économique et industrielle, qui bénéficient de connexions majeures et de potentialités uniques, fait l'objet de toutes les attentions auprès des entreprises implantées.



DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE

Projet de demi échangeur sur la rn4



Perspectives 2022

- Saisine du Préfet de Région pour validation préalable du projet
- Choix de l'AMO pour la conduite du projet

Une convention tripartite a été établie le 15 mars 2015 entre les communes de Presles-en-Brie, Gretz-Armainvilliers et la société Prologis (Carrefour) pour 5 ans et prolongée pour une durée de 5 ans supplémentaires.

La CCPB est substituée à la commune de Gretz-Armainvilliers dans la convention qui prévoit la création d'un demi-échangeur pour :

- Améliorer l'accès aux ZAE Ampère et Mare Pinçon de Gretz-Armainvilliers et le site Prologis installé sur la commune limitrophe de Presles-en-Brie
- Réduire les nuisances liées à la saturation des ZAE

Les études en cours sont financées à parts égales entre la CCPB (50%) et la commune de Presles-en-Brie (50%). Le financement des travaux est réparti à 27,44% du montant total pour la commune de Presles-en-Brie et à 72,56% pour la CC.

Dans le cadre du transfert de compétence, le coût des études et des travaux pour la commune de Gretz-Armainvilliers fait l'objet d'une clause de revoyure permettant ainsi à la CCPB d'impacter les attributions de compensation de la commune.

En bref

- Avril 2021 : prolongation de 5 ans supplémentaires de la durée de réalisation de l'échangeur
- Décembre 2021 : lancement de la consultation pour le conducteur de travaux et l'AMO

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE

CRÉATION D'ENTREPRISES

Depuis 2014, la communauté de communes adhère à la plateforme Initiative France « **Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne** », premier réseau français de financement et d'appui à la création et reprise d'entreprises par le biais du prêt d'honneur.

Contribution en 2021 : 13 892,40 €

En bref

- En 2021, **12 porteurs** de projets ont été accueillis, 6 projets ont bénéficié de **prêts d'honneurs** pour un montant total de **64 000 €**
- **4 emplois directs** ont été créés

Perspectives 2022

- **Lancement des premières journées pour la création d'entreprise** qui deviendra un rendez-vous annuel pour les porteurs de projet du territoire. Un évènement de proximité qui permet de réunir des experts de la reprise ou du développement d'entreprise (conseil sur les démarches, recherche de financement, etc.)



29 entreprises du territoire accompagnées

101 emplois directs créés ou maintenus

463 800 € de prêts versés

3 919 340 € de prêts bancaires mobilisés

COMMERCE

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique et de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, la communauté de communes développe des actions en faveur des activités de proximité et adhère au dispositif de Cartographie Interactive des Locaux d'Activité (CILA) depuis 2018. **Coût de l'adhésion en 2021 : 3 756 €**

En bref

Au 31 décembre 2021 :

- **520 commerces en activité** à l'échelle intercommunale (491 en 2020)
- 66 changements en 2021 (82 en 2020) : 20 changements de commerce mais maintien de l'activité, 7 changements d'activité, 1 changement d'adresse, 5 commerces qui ont fermés, 17 locaux vacants qui ont retrouvé une activité, 16 modifications du bâti
- **109 enseignes nationales présentes** en 2021 (108 en 2020) soit 20,96% des commerces en activité
- **38 locaux vacants** (47 en 2020) soit 6,81% de l'équipement commercial du territoire
- Le 1^{er} secteur d'activité représenté est la « **beauté/santé** »

Perspectives 2022

- Recrutement d'un chargé de développement économique et commerce : poste financé par la Banque des Territoires
- Dynamiser l'observatoire économique et foncier, faire baisser le taux de vacance commerciale et accompagner l'évolution de la structure commerciale



DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE

En bref

Accompagnement à l'emploi

- **336 demandeurs d'emploi** accompagnés en 2020 et 2021 sur le territoire
- **233 mises en relation** entre demandeurs d'emploi et employeurs 2021 (335 en 2020)
- **49 retours à l'emploi** connus par le service en 2021 (74 en 2020)
- **7 réunions** du Club Emploi : 24 participants
- **7^e édition** du Rallye Emploi en partenariat avec l'association Travail Entraide : 10 participants, 36 entreprises rencontrées et 35 offres d'emploi recensées

Plateforme de l'emploi

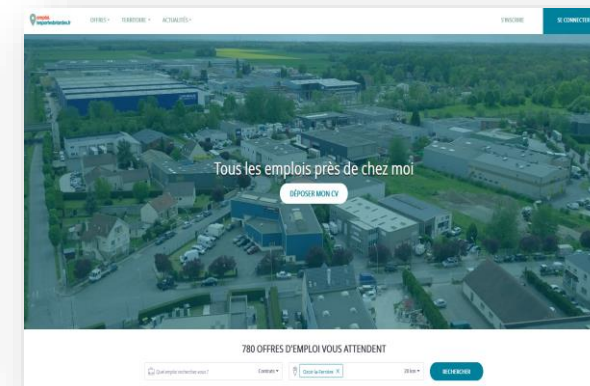
- **Évolution** de la plateforme emploi suite au rachat de la société Tag Emploi par Jobijoba :
 - Ajout de l'outil HelloCV : outil de création de CV pour les utilisateurs de la plateforme, il permet aux demandeurs d'emploi de candidater directement aux offres et de suivre leurs candidatures
 - Ajout d'une CVthèque permettant aux entreprises de consulter les CV des demandeurs d'emploi inscrits sur la plateforme

Focus sur l'accompagnement du public pendant la crise sanitaire

En 2020, la crise sanitaire a fortement impacté l'accompagnement des demandeurs d'emploi du territoire. Ne pouvant plus recevoir du public en présentiel, le service a dû mettre en place un accompagnement à distance.

Les trois conseillères emploi sont restées en contacts réguliers avec le public pour :

- Communiquer sur les mesures pour l'emploi prises par le gouvernement (allocations chômage, RSA...)
- Repérer les publics les plus isolés et les mettre en relation avec les partenaires sociaux (Maison départementale des Solidarités et CCAS) pour qu'ils puissent faire face aux difficultés liées au confinement (isolement, accès à la nourriture...)
- Communiquer sur les offres d'emploi



Perspectives 2022

- Renforcement des partenariats : signature d'une convention de partenariat pluriannuelle avec le Pôle Emploi
- Évolution des Clubs Emploi : il seront proposés en format « *job dating* » afin de faciliter la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les recruteurs

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE

PARTENARIATS ET SUBVENTIONS

Mission Locale du Plateau de Brie

Depuis 2010, la communauté de communes a développé un partenariat avec la Mission Locale du Plateau de Brie pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

En 2020

1^{er} septembre : déménagement de la Mission Locale à Ozoir-la-Ferrière

En 2021

- **1 248 jeunes accueillis** (1 289 en 2020)
- **517 jeunes accompagnés** dans leur recherche d'emploi (616 en 2020)
- **553 retours à l'emploi ou en formation** (103 en 2020) → le nombre de solutions dites positives se rapproche de 2019 (659)

71 881 €

de subventions versées
en 2021 (71 755 € en 2020)

Travail Entraide

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la communauté de communes a développé un partenariat avec l'association Travail Entraide pour maintenir l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'emploi au sein du service emploi intercommunal à Tournan-en-Brie et Gretz-Armainvilliers. Deux salariés de l'association sont mis à disposition.

Et en 2022..

Refonte de la nouvelle convention avec l'association Travail Entraide, étude des propositions suivantes :

- Recrutement d'un salarié en CDI pour permettre l'installation durable d'une équipe afin de renforcer les services des relais emploi auprès des entreprises locales, conserver un accueil sur les communes de Gretz-Armainvilliers et Tournan-en-Brie ;
- Modification de la durée de la convention afin de pérenniser le partenariat

61 000 €

de subventions versées
en 2020 et 2021

Politique de la ville (la CCPB, partenaire du contrat de ville d'Ozoir-la-Ferrière)

4 subventions obtenues auprès des services de l'État pour les actions :

- Rallye Emploi
- Accompagnement collectif (Club Emploi et ateliers thématiques)
- Plateforme digitale dédiée à l'emploi local
- Mettre en adéquation l'offre et la demande d'emploi

20 demandeurs d'emploi résidants dans le quartier politique de la ville de la commune d'Ozoir-la-Ferrière accompagnés dans leur recherche d'emploi

11 500 €

de subventions obtenues en 2021

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

Communication

Pour garantir le succès de la concertation citoyenne, une campagne de communication conséquente a été déployée en 2021 :

- **Boitage** du flyer aux habitants du territoire (21 380 boîtes aux lettres)
- **Dossier de presse** pour les sites internet, magazines des communes et la presse locale
- **Affichage dans les abribus** du territoire et pose de banderoles sur les ronds-points des communes
- **Affiches et flyers** chez les commerçants et dans les points d'intérêts du territoire (écoles conservatoires, mairies)
- **Évènements sur les réseaux sociaux** de la communauté de communes



PLAN CLIMAT AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

En bref

2020 : réalisation du diagnostic territorial climat-air-énergie et validation en Copil en octobre

Février 2021 :

- 3 réunions de mobilisations organisées en visioconférence pour présenter et discuter des enjeux de la transition écologique sur le territoire et explorer les pistes d'actions

Bilan de la 1^{ère} mobilisation : 5 entreprises, 10 élus, 15 associations et 100 citoyens

- Lancement d'une concertation numérique sur le site internet de la CCPB pour informer et recueillir les remarques et propositions des habitants.

Bilan : 44 membres et 27 messages

Mars 2021 : séminaire de sensibilisation des agents organisé en visioconférence

Bilan : une trentaine d'agents se sont mobilisés

Avril 2021 : 2^e Copil de validation de la stratégie territoriale

Mai et juin 2021 : 4 ateliers de concertation citoyenne en visioconférence pour proposer des actions à mettre en œuvre sur le territoire pour les 6 prochaines années selon 5 thématiques : Bâtiment / habitat, mobilité et transport, agriculture et nature, économie locale et consommation, nouvelles énergies

Bilan : 45 participants par ateliers et 150 propositions d'actions soumises au débat



Perspectives 2022

- Recrutement d'un chargé de mission pour piloter et coordonner la démarche
- Approbation du plan d'actions finalisé
- Mise en œuvre des premières actions (ouverture du Service Unique de la Rénovation Énergétique)



GESTION DES DÉCHETS

La CCPB a délégué au Syndicat Intercommunal pour l'enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères (SIETOM) : la collecte en apport volontaire des déchets recyclables, le traitement des ordures ménagères et assimilées, la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés, le traitement des encombrants ménagers ainsi que le traitement des déchets recyclables.

En 2020, les habitants de la CCPB représentent **29,68% de la population** dépendante du SIETOM soit **19 172 foyers**.

Le SIETOM en chiffres*

- **39 communes** adhérentes
- **157 231** habitants
- **63 468** foyers
- **334 tonnes** collectées (emballages, ordures ménagères, verres...)



*Source rapport d'activités du SIETOM 2020
Plus d'informations : www.sietom77.com

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

AMÉNAGEMENTS NUMÉRIQUES

En bref

- 2 977 prises déployées à Gretz-Armainvilliers et 30 à Férolles-Attilly en 2021
- **8 929 prises** déployées depuis 2016
- Coût total de l'opération : 6 649 092 € HT

Perspectives 2022-2023

- 1 point de mutualisation desservant 30 prises de Férolles-Attilly : ouverture prévisionnelle au second semestre 2022
- 2 points de mutualisation desservant 1 013 prises de Gretz-Armainvilliers : ouverture prévisionnelle au second semestre 2023
- 1 point de mutualisation desservant 17 prises de Tournan-en-Brie : ouverture prévisionnelle au second semestre 2023

Chiffres au premier trimestre 2022

Communes	Nb prises déployées	Total de logements raccordés chez un opérateur	Taux de pénétration
Férolles-Attilly	501	262	52%
Gretz-Armainvilliers	2241	256	11%
Lésigny	2415	1273	53%
Tournan-en-Brie	3543	1511	43%

PARTICIPER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2021 - 2026

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologiques, démographiques, numériques et économiques dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Signé pour six ans, le CRTE est la traduction de l'ambition du projet de territoire. Il initie une nouvelle politique de l'État qui vise à soutenir l'investissement des collectivités dans le cadre de leur projet de territoire en intégrant les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales.

En bref

- **29 juin 2021** : approbation du lancement de la procédure et d'élaboration de protocole d'engagement en Conseil communautaire et adoption du premier programme d'actions dites « matures » qui répond au projet de territoire 2021-2030
- **17 décembre 2021** : signature officielle de la convention avec en annexes les fiches action précisant l'objectif stratégique du projet de territoire, une description détaillée, un plan de financement, les dispositifs contractuels sollicités et les indicateurs de suivi

Perspectives 2022

- Recrutement d'un chargé de mission pour piloter la démarche
- Première réunion du comité technique



29 projets

futurs à programmer
en décembre 2021

30 actions

« matures »
en décembre 2021

26 960 699,33 €

coût des projets
en 2021

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

En bref

En 2020, la CCPB, qui est compétence en la matière depuis 2018, a délégué au SyAGE de l'Yerres (Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres) l'exercice de cette compétence en lieu et place des anciens syndicats de rivières qui existaient sur le territoire, ainsi que la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion d'eaux).

3 cours d'eau, affluents de l'Yerres sont présents sur le territoire, il s'agit :

- de la Ménagerie qui traverse Ozoir-la-Ferrière, Lésigny, Férolles-Attilly
- du Réveillon qui traverse Gretz-Armainvilliers, Lésigny, Férolles-Attilly
- de la Marsange qui traverse Gretz-Armainvilliers, Tournan-en-Brie

En matière de Prévention des inondations : ZEC en forêt d'Armainvilliers à Ozoir-la-Ferrière, les études préliminaires de maîtrise d'œuvre de l'extension de la zone d'expansion des crues (ZEC) de la forêt d'Armainvilliers, au droit du ru de la ménagerie se sont déroulées en 2020 et en 2021. Cette ZEC a pour vocation de réduire de 30% les dommages d'une crue fréquente (occurrence 10-30 ans) au droit du quartier de la gare.

Le SYAGE prévoit les travaux préparatoires à l'hiver 2022-2023, les travaux de terrassement liés à l'ouvrage courant de l'été 2023, soit une mise en service à l'automne 2023. Il s'agit de l'une des 27 actions inscrites dans le PAPI le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations de Yerres pour la période 2018-2023.

En matière de gestion des milieux aquatiques : En 2020, cette campagne a concerné le ru de la Barbançonne à Gretz-Armainvilliers et la Marsange à Tournan-en-Brie permettant la suppression d'embâcles et la gestion avec la commune et Suez de pollution du ru. En 2021, la campagne a concerné les rus du Réveillon et la Ménagerie à Ozoir-la-Ferrière.

Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque : En 2020 le SYAGE a installé une sonde piézométrique à Tournan-en-Brie pour mesurer la hauteur d'eau et ainsi avoir une meilleure connaissance de la rivière « La Marsange » qui est un affluent important de l'Yerres.

Dans le même cadre en 2021, un radar de débits a été installé sur le Réveillon et sur un de ces affluents pour mesurer la hauteur d'eau à Lésigny.

Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres : Le SYAGE par la CLE (Commission Locale de l'Eau) est chargé de mettre en œuvre le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres. Ce document de planification est une déclinaison locale du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Seine Normandie. Depuis 2019, ce document est mis en révision. En 2021, la CCPB s'est fait le relais de la communication auprès des communes et des habitants du bassin versant pour la phase de concertation préalable de document afin que tous s'approprient et participent à la réflexion sur la stratégie à adopter sur le territoire.

374 457,00 €

montant de la contribution de la CCPB au SYAGE soit 7.40 € /habitant) dont 4 228,44 € pour la mise en œuvre du SAGE

Perspectives 2022

- En 2022, la CCPB participera aux réunions et ateliers organisés pour contribuer à la rédaction des documents du SAGE.
- Taxe GEMAPI prélevée à hauteur de 4,95 € par habitant

SE DÉPLACER

LIAISONS DOUCES INTERCOMMUNALES

Depuis 2018, la communauté de communes s'est engagée dans la mise en œuvre de son schéma directeur cyclable qui prévoit la réalisation de 13,5 km d'itinéraires de loisirs et sections utilitaires reliant les communes du territoire et les EPCI voisins.

En 2020 - 2021, plus de 10 km d'itinéraires sécurisés ont été aménagés et ont bénéficié du soutien financier de l'État, de la Région Ile-de-France et du Département de Seine-et-Marne.

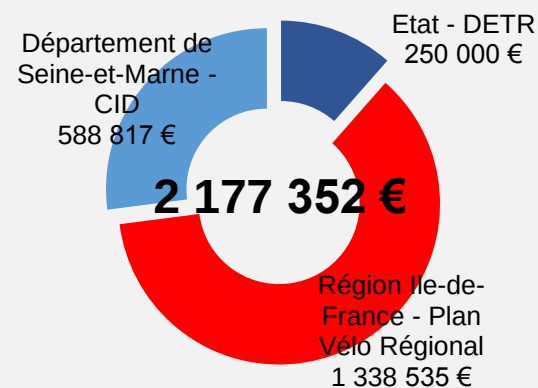
Ce projet répond pleinement aux ambitions du projet de territoire qui vise à développer une politique inclusive des mobilités attractives, décarbonées et actives. Il s'inscrit également dans la stratégie régionale dont l'ambition est de s'appuyer sur les initiatives des territoires pour apporter une réponse concrète et globale aux usagers et les faire basculer vers un usage massif du vélo comme mode de transport du quotidien.



En bref

- **Réalisation de 10 km de liaisons douces** : Lésigny-Servon (160 ml), Lésigny-Férolles-Attilly-Ozoir-la-Ferrière (6,4 km), Gretz-Armainvilliers-Tournan-en-Brie (3,2 km) ;
- **10 réunions auprès d'associations de copropriétaires et syndicats** afin de présenter le projet, valider la mise à disposition des emprises nécessaires au passage des itinéraires ;
- **16 conventions de mise à disposition et d'entretien** élaborées en lien avec le département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France, les communes et syndicats ;
- Négociations avec 4 propriétaires privés sur la cession des emprises, rédaction des projets de promesses de vente en lien avec le conseil juridique de la communauté de communes et les communes, accompagnement des communes sur les divisions parcellaires et documents d'arpentage ;
- Réunions, études géotechniques et topographiques sur les emprises appartenant à la SNCF

Subventions notifiées pour la 1^{ère} tranche



6,2 millions d'euros

d'investissements depuis 2018

Perspectives 2022

- Lancement de la 2^e phase du schéma cyclable intercommunal : études de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation d'une liaison douce sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière (1,6 km) permettant d'assurer la continuité cyclable avec les communes de Lésigny et de Férolles-Attilly vers celle de Roissy-en-Brie

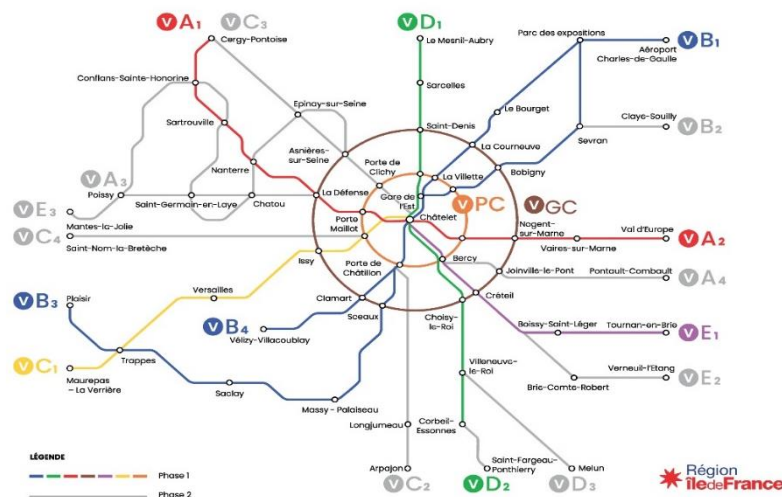


SE DÉPLACER

RER-V

Le 27 mai 2020, la Région Ile-de-France a voté son soutien au projet d'un Réseau Express Régional Vélo qui consiste à créer un « Réseau cyclable à haut niveau de service » : à terme, le RER-V reliera Paris, la petite et la grande couronne dans un réseau régional de voies cyclables continues, sécurisées, confortables et efficaces, véritables « lignes » de transport cyclable à l'instar des lignes de transport en commun.

Dès 2020, la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts devient « territoire d'accueil » de la ligne E1 du RER-V : l'axe de Paris, Créteil, Lésigny, Ozoir-la-Ferrière, Gretz-Armainvilliers à Tournan-en-Brie devient ainsi un axe majeur de liaisons douces d'intérêt régional.



24 000 € de subvention notifiée de la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif RER-V (soit 60% de la dépense subventionnable pour la réalisation de l'étude de faisabilité)



Pour être en mesure de proposer un projet de tracé à la fois réaliste, ambitieux et capable de répondre aux objectifs de la Région Ile-de-France, la communauté de communes anime un groupe de travail technique en lien avec les communes du territoire et les partenaires identifiés. Elle participe activement aux comités de pilotage de la Région Ile-de-France.

En bref

- 1^{er} semestre 2021 : Identification des itinéraires possibles sur le territoire, propositions par les communes d'itinéraires alternatifs, réunions associant la Région Ile-de-France, le Collectif Vélo 77 et le Département de Seine-et-Marne (2 COTECH, 1 COFIL).
- 3 juin 2021 - Participation au 1er comité de ligne régional : validation des itinéraires sur les communes de Lésigny, Férolles-Attilly jusqu'à l'entrée d'Ozoir-la-Ferrière
- 29 juin 2021 : Approbation en conseil communautaire des axes principaux du RER-V et autorisation à lancer les études de faisabilité et à solliciter les subventions
- 17 décembre 2021 : Lancement de l'étude de faisabilité du tracé du RER V sur les communes de Lésigny, Ozoir-la-Ferrière, Gretz-Armainvilliers et Tournan-en-Brie - Notification AMO : bureau d'études E.V.A.

Perspectives 2022

- Réalisation de l'étude de faisabilité
- Validation des itinéraires du RER-V pour l'ensemble du territoire intercommunal par la Région Île-de-France et la CCPB

SE DÉPLACER

TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD)

Les élus de la CCPB ont souhaité créer un service de TAD labellisé qui prenne en compte tous les publics et facilite la mobilité sur son territoire en proposant une meilleure desserte et une fréquence de passage renforcée.

Le dispositif a cherché la **complémentarité** entre les lignes régulières et le renforcement de certaines lignes. Il fonctionne uniquement en heures creuses pour les lignes suivantes :

- **07 Tournan-en-Brie** de 9h à 17h et de 6h à 19h30 dans la zone d'activité
- **11 Gretz-Armainvilliers <> Tournan-en-Brie** de 8h50 à 17h30 et de 6h à 8h puis de 18h à 19h30 dans la zone d'activité de Gretz-Armainvilliers
- **200 Férolles-Attily <> Lésigny <> Ozoir-la-Ferrière** de 9h à 17h30

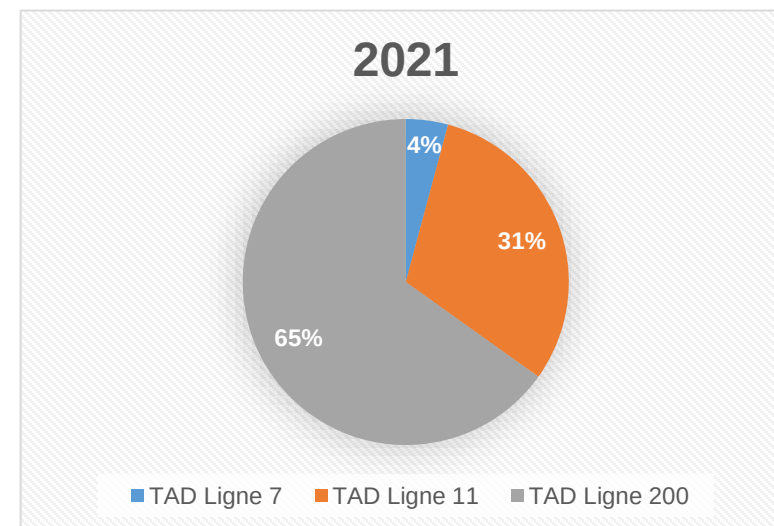
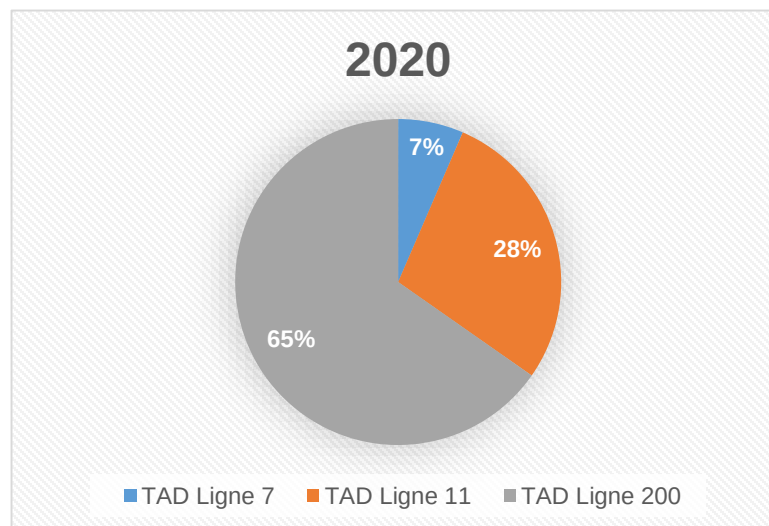
Il a également pour objectif de faciliter l'accès aux zones d'activité ou encore à l'hôpital Forcilles à Férolles-Attily afin de favoriser l'emploi local.



Nombre d'utilisateurs	TAD Ligne 7 Tournan-en-Brie	TAD Ligne 11 Gretz-Armainvilliers <> Tournan-en-Brie	TAD Ligne 200 Férolles-Attily <> Lésigny <> Ozoir-la-Ferrière
2020	148	644	1 489
2021	290	2 126	4 512

En bref

- 6 janvier 2020 : mise en route du service
- Lancement d'une campagne de communication pour le lancement du service



FAIRE DU SPORT

DOJO INTERCOMMUNAL

En bref

- 7 mars 2020 : inauguration du dojo intercommunal en présence d'Anne Sophie Mondière, judokate française, **250 personnes accueillies**
- En 2021, malgré les restrictions appliquées aux sports de combat le dojo a commencé à accueillir des groupes scolaires : les pratiques ont été adaptées. Les associations ont également pu s'approprier les 3 salles de combat que propose l'équipement

Perspectives 2022

- Recrutement d'un manager des équipements sportifs et de 5 agents d'exploitation
- Reprise en gestion progressive du dojo par la CCPB
- Adaptation des conventions d'utilisation et du règlement intérieur
- Mise en place de la redevance d'occupation du domaine public
- Mise en place du cadre d'exploitation (création de process d'utilisation)
- Premières utilisations de l'équipement pour des compétitions et manifestations régionales



Le 5 octobre 2020, le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 a donné un avis favorable à la labellisation du dojo intercommunal et du complexe de gymnastique intercommunal en centres de préparation « Terre de Jeux 2024 ». Les deux équipements pourront ainsi accueillir dans des conditions conformes aux prérequis des Fédérations (expérience d'accueil d'équipes sportives de haut niveau, réseaux de transports, hébergement et restauration adaptés à des athlètes) des délégations olympiques et/ou paralympiques pour leurs entraînements.



FAIRE DU SPORT

COMPLEXE DE GYMNASTIQUE INTERCOMMUNAL

En bref

- Mars 2020 : confinement Covid, interruption des travaux en raison de la crise sanitaire et de son impact économique
- Printemps 2021 : reprise des travaux de gros-œuvre
- Été 2021 : pose de la charpente métallique et de la couverture principale
- Automne 2021 : travaux d'aménagements intérieurs

Perspectives 2022

- Réception de l'équipement et mise en exploitation : ouverture au public
- Recherche et vote du nom de l'équipement
- Inauguration de l'équipement au 2^e semestre



PROJET DE CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

En bref

- Mars 2020 : confinement Covid, interruption des échanges avec le lauréat du concours de MOE en vue de l'attribution du marché avec reprise en décembre 2020
- Février 2021 : attribution du marché de MOE au Cabinet Chabanne
- Avril 2021 : Copil d'étude de la phase Esquisse

Perspectives 2022

- Organisation d'un comité de pilotage pour les phases APD + PRO et consultation des entreprises
- DSP : phase offre
- Dépôt des autorisations d'urbanisme
- Réalisation d'une étude géothermique des sols





12 janvier 2021 : ouverture du terrain familial

19 janvier 2021 : ouverture de l'aire d'accueil

SOUTENIR L'ACTION SOCIALE

Depuis janvier 2021, la communauté de communes répond aux objectifs du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2020-2026 et à la problématique de sédentarisation identifiée sur le territoire en gérant :

- sur la commune de Lésigny : une aire d'accueil intercommunale de 10 emplacements (mise en service en novembre 2011),
- sur la commune de Tournan-en-Brie : une aire d'accueil intercommunale de 13 emplacements et un terrain familial de 9 emplacements (mis en service en janvier 2021).

Depuis le 7 août 2021, la communauté de communes a confié le marché concernant la gestion et l'entretien des aires d'accueil intercommunales et du terrain familial intercommunal à un prestataire de services, DM SERVICES.

RECONSTRUCTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ET TERRAIN FAMILIAL SITUÉS À TOURNAN-EN-BRIE

Le programme d'aménagement du site permet de répondre aux objectifs du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2020-2026 et respecte les principales dispositions du décret n°2019-1478 en date du 26 décembre 2019 qui impose de nouvelles normes d'aménagement des aires permanentes d'accueil et des terrains familiaux locatifs.

Dès 2019, pour accompagner le relogement des familles sédentarisées sur le terrain familial, **la communauté de communes a confié la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (M.O.U.S.) au cabinet Le Frene. En 2020, la phase opérationnelle de la MOUS est engagée : des visites régulières** des familles sont organisées et l'ensemble des partenaires institutionnels (services de l'Etat, CCPB, communes, GIP 77, SIETOM), de prévention et sécurité (Police nationale, municipale, gendarmerie nationale, gestionnaire) et sociaux (MOUS, association Equalis, CCAS des communes, Maisons des Solidarités) est mobilisé pour permettre le déménagement des familles et l'appropriation de leur nouveau cadre de vie dans de bonnes conditions.

Le bilan réalisé en COPIL en septembre 2021 dans le cadre d'une enquête menée en mai 2021 auprès des familles suite à leur emménagement, rend compte d'une opération réussie et positive pour les familles : 8 ménages se sont déclarés plutôt satisfaits du relogement et de leur nouveau lieu de vie, 1 ménage est tout à fait satisfait.

2 574 834 €

Coût du projet

Subventions notifiées

État (DETR) : 500 000 €

Département de Seine-et-Marne : 101 200 €

M.O.U.S : 23 170 €

Subventions de l'État : 11 871 €

CAF (aide au logement temporaire pour la gestion des aires d'accueil)

2020 : 26 356,44 €

2021 : 32 943,48 €

SOUTENIR L'ACTION SOCIALE

En bref

- Janvier 2020 à janvier 2021 : Travaux d'aménagement, 2 lots : Entreprise COLAS - VRD et Renov'Immo - Modules préfabriqués, Maître d'œuvre : Logabat
- 10 juillet 2020 : Réunion avec les familles au siège de la commune d'Ozoir-la-Ferrière pour les informer sur l'avancement du projet et ses évolutions, faire le point sur les situations familiales et aborder la question des budgets familiaux ;
- 4 septembre 2020 : Séminaire de travail associant la MOUS et le gestionnaire afin de préparer les phases de concertation avec les familles et le calendrier jusqu'à leur déménagement
- 2 COPIL en septembre 2020 et en septembre 2021 pour faire un état d'avancement du projet avec les élus et partenaires
- 6 octobre 2020 : Commission Affaires sociales en présence de la MOUS et du gestionnaire
- 19 octobre 2020 : Visite du terrain familial avec les familles sédentarisées sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière et les élus
- 8 décembre 2020 : Visite du site avec les représentants du groupe familial en présence de Monsieur le Président et de Monsieur le Maire de Tournan-en-Brie
- 15 décembre 2020 : Adoption des règlements intérieurs et fixation des tarifs
- 5 janvier 2021 : Réunion de préparation du déménagement des familles sur le terrain familial intercommunal, organisation d'une stratégie de sécurité et prévention en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels (services de l'Etat, CCPB, communes, GIP 77, SIETOM), de prévention et sécurité (Police nationale, municipale, gendarmerie nationale, gestionnaire) et sociaux (MOUS, association Equalis)
- 12 janvier 2021 : Ouverture du terrain familial intercommunal, déménagement des 9 familles sédentarisées sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière vers Tournan-en-Brie. Mobilisation terrain de l'ensemble des partenaires.
- Mai 2021 : Enquête post relogement élaborée sous la forme de visites de courtoisie conseils, réalisée par le cabinet Le Frene

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SITUÉE À LÉSIGNY

L'aire permanente d'accueil intercommunale située sur la commune de Lésigny a été mise en service en novembre 2011.

En 2021, des travaux de remise aux normes et de rénovation des blocs sanitaires et du local destiné au dépôt des bacs à déchets ménagers ont été réalisés pour assurer la sécurité et le confort des voyageurs :

- Création de ventilations extérieures, peintures intérieures et extérieures, remplacement des portes, étanchéité des toitures, réfection du local poubelles et création de places de stationnements.

79 727,16 €
Coût du projet

	Lésigny		Tournan-en-Brie	
	2020	2021	2020	2021
Nombre de places conformes	20		26	
Période d'ouverture	Janvier à décembre Fermeture annuelle du 30 juillet au 30 août			Ouverture du site le 19 janvier 2021 Fermeture provisoire du 11 juin au 28 juin
Nombre total de personnes accueillies	58	111		248
Taux d'occupation	94%	92%		64%

Perspectives 2022

- Continuer de soutenir et de favoriser la médiation et la qualité d'habitat des gens du voyage en lien avec le gestionnaire, les partenaires sociaux et les communes

SOUTENIR L'ACTION SOCIALE

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La communauté de communes, autorité organisatrice, s'est engagée dans la démarche d'élaboration d'une Convention Territoriale Globale (CTG) en lien avec les communes et avec l'appui de la Caisse d'Allocations Familiales.

Ce nouveau cadre contractuel, politique et stratégique, formalise le projet social du territoire du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025. Il a été élaboré à partir du diagnostic partagé entre la communauté de communes, les communes du territoire, les partenaires et la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne. Il définit des orientations et objectifs partagés sur des champs d'intervention communs : petite enfance, enfance, jeunesse, accès aux droits et inclusion numérique, parentalité, animation de la vie sociale, politique de la ville, handicap, gens du voyage.

La convention territoriale globale a été approuvée et signée le 16 décembre 2021 par l'ensemble des partenaires : la communauté de communes Les Portes briardes, les cinq communes du territoire, le syndicat intercommunal de la crèche familiale de Gretz-Tournan, le syndicat intercommunal Petite enfance de Servon, Férolles-Attily et Chevry-Cossigny, la Caisse d'Allocations Familiales.

22 800 €

coût de l'AMO (Cabinet Strateal)

17 500 €

de subvention notifiée par la CAF

Perspectives 2022

- Recrutement d'un directeur des politiques publiques en charge du pilotage de la CTG, des AGV et du terrain familial, de la Maison France Services et des contractualisations
- Demande de labellisation d'une Maison France Services permettant de simplifier la relation des usagers à leur services publics locaux, départementaux et nationaux : recrutement de deux animateurs



En bref

- 4 juin 2021 : Réunion de lancement de la démarche associant la communauté de communes, les communes et la CAF ;
- 23 juillet 2021 : Notification du cabinet STRATEAL pour accompagner la conception et l'animation de la CTG, impulser sur le territoire une dynamique de projet et un travail en réseau, accompagner la prise de décision tout en mobilisant les expertises des administrations sur les champs de la CTG ;
- Juillet à septembre 2021 : élaboration d'un diagnostic partagé, échanges réguliers avec la communauté de communes, les communes et partenaires ;
- 3 COPIL : Le 8 juillet 2021, le 25 août 2021 et le 16 novembre 2021 ;
- 5 octobre 2021 : Séminaire associant les communes et partenaires - Travail en ateliers thématiques permettant de proposer des objectifs et pistes d'actions en réponse aux enjeux et problématiques tirés du diagnostic ;
- Octobre - novembre 2021 : Élaboration du programme d'actions et validation en COPIL
- 16 décembre 2021 : Approbation de la convention et signature officielle

SOUTENIR L'ACTION SOCIALE

LANCEMENT D'UNE MUTUELLE INTERCOMMUNALE

L'accès aux soins constitue une véritable difficulté pour de nombreuses personnes et constitue un enjeu de santé publique important pour le territoire des Portes briardes.

La communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts se mobilise aussi pour proposer une « mutuelle intercommunale » aux personnes pouvant justifier qu'elles résident sur le territoire.

L'objectif est de favoriser l'accès aux soins au plus grand nombre et notamment aux personnes, qui dans ce contexte de crise sanitaire et de montée de la précarité, ont peu accès aux soins

En bref

- Appel à partenariat, consultation menée auprès des assureurs et des mutuelles
- 10 juin 2021 : COPIL pour rédiger le cahier des charges, identifier les besoins des communes et arrêter les critères
- Choix de l'opérateur **Mutualia Alliance Santé**. Elle répond à l'ensemble des critères retenus : qualité des services et des prestations proposées, cohérence entre les prestations et le coût, modalités de communication et de proximité
- Septembre 2021 : signature de la convention 2021-2022 précisant les modalités de communication, de suivi et les engagements respectifs de la Mutuelle et de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts
- Début des permanences dans les communes

Perspectives 2022-2023

- Maintien des permanences et des rendez-vous à domicile une semaine sur deux
- Lancement d'une campagne de communication : participation aux forums, encartage dans les magazines municipaux, articles dans les magazines municipaux
- Proposition de réunion d'information auprès des agents
- Proposition de 2 à 4 journées dédiées au « dépistage auditif »

236

rendez-vous
en permanence
ou à domicile

136

contrats ouverts
entre septembre
et décembre 2021





Contact

Communauté de communes
Les Portes briardes entre villes et forêts
43, avenue du Général de Gaulle
77 330 Ozoir-la-Ferrière

01 78 48 40 20
contact@lesportesbriardes.fr